

Compte rendu
réunion du Conseil Municipal
du 31 mars 2016

↳ Renouvellement du réseau d'eau potable Rue du Pont des Rochers

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le réseau d'eau potable nécessite d'être renouvelé dans le cadre de la coordination des travaux Rue du Pont des Rochers.

Des aides financières pourront être sollicitées pour cette opération auprès du Conseil Départemental.

Afin d'être éligible aux aides, différents critères doivent être respectés dont celui de disposer d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable de moins de 5 ans. Ne disposant pas de ce schéma, la commune doit s'engager à rentrer dans la démarche globale de l'étude (initiée par le Conseil Départemental).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- s'engage à rentrer dans la démarche globale de réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;
- sollicite les aides du Conseil Départemental ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

↳ Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 présentés par le Receveur Municipal de BUGEAT et conformes aux opérations décrites dans les comptes administratifs (budget principal, service des eaux et service assainissement).

↳ Comptes administratifs 2015

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les comptes administratifs (budget principal, service des eaux et service assainissement).

↳ Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les affectations de résultats présentées à savoir couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour le budget service des eaux à hauteur de 1.003,71 €, le budget principal et le budget service assainissement n'ayant pas de besoin de financement.

↳ Taux de fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal approuve les taux de fiscalité directe locale à savoir, taxe d'habitation : 10,16 %, taxe foncière sur le bâti : 7,68 %, taxe foncière sur le non bâti : 77,51%.

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année précédente.

↳ Indemnités des adjoints

Le Conseil Municipal, vu le code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, décide de fixer de la façon suivante l'indemnité mensuelle, du 1^{er} Adjoint et du 2^{ème} Adjoint, les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints ayant indiqué qu'ils ne voulaient percevoir aucune indemnité. Ces indemnités étant versées à compter du 01 janvier 2016.

Indemnité de chaque Adjoint

- 4% de l'indice brut 1015

L'indemnité de Maire Adjoint est la seule indemnité qui sera versée

L'indemnité sera versée trimestriellement sur la valeur de l'indice en vigueur le dernier mois du trimestre.

↳ Vote des budgets

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité les budgets 2016 :

- budget principal qui s'équilibre en fonctionnement à 1.175.391,60 € et en investissement à 389.032,67 €.

- service des eaux qui s'équilibre en fonctionnement à 241.987,07 € et en investissement à 108.364,26 €.

- service assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 105.213,84 € et en investissement à 270.370,02 €.

↳ Subventions aux associations

Les subventions aux associations sont renouvelées.

↳ Retrocession d'une concession funéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide que la concession funéraire située au vieux cimetière n° 191 est rétrocédée à la commune

- donne tous pouvoirs au Maire afin de mener à bien cette démarche.

↳ Questions diverses

* Pierre FOURNET présente un projet de développement économique sur Clédat et un courrier de Madame ESPINET qui propose un terrain à vendre

* Brigitte BOURG fait un exposé sur le Tour de France avec un projet

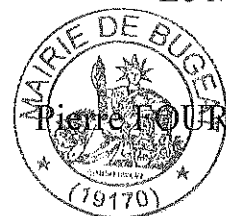
d'exposition de toiles proposé par Monsieur GAVIGNET de Coudert ainsi qu'un concours de madeleines proposé à la population « Tous à vos moules ...à madeleines »

* Jacques ORLIANGES expose le dossier POULAIN

* Il est demandé de voir s'il est possible de poursuivre la route à Mouriéras après la dernière maison du village et de créer un parking au niveau du nouveau cimetière

* Une réunion concernant le site internet aura lieu le 20 avril à 18 h 30

A BUGEAT, le 05 avril 2016
Le Maire,



Pierre FOURNET